

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **ECC MAZARS représenté par: M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN arrêté au 31 décembre 2012 (unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 716 876,157	2 610 391,387
Obligations et valeurs assimilées		38 414 809,369	37 705 719,675
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		4 313 776,079	13 499 524,922
Disponibilités		7 602 413,174	3 430 466,267
AC3- Créances d' exploitation			
Autres débiteurs		1 575,662	0,641
TOTAL ACTIF		53 049 450,441	57 246 102,892
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	81 124,354	83 421,257
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	4 578,876	5 347,265
TOTAL PASSIF		85 703,230	88 768,522
ACTIF NET		52 963 747,211	57 157 334,370
CP1- Capital	3.7	51 217 759,613	55 169 744,026
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,900	900,683
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 745 983,698	1 986 689,661
ACTIF NET		52 963 747,211	57 157 334,370
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		53 049 450,441	57 246 102,892

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2012
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2		
Dividendes		76 836,793	79 076,054
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 667 916,994	1 775 016,043
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	423 449,515	401 667,674
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 168 203,302	2 255 759,771
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-302 859,062	-301 080,271
REVENUS NET DES PLACEMENTS		1 865 344,240	1 954 679,500
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-64 985,896	-60 625,512
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 800 358,344	1 894 053,988
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	-54 374,646	92 635,673
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 745 983,698	1 986 689,661
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		54 374,646	-92 635,673
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-8 773,468	-12 136,333
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		102 152,630	-1,071
Frais de négociation		-84,690	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 893 652,816	1 881 916,584

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2012

(unité : en Dinars Tunisien)

	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 800 358,344	1 894 053,988
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-8 773,468	-12 136,333
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	102 152,630	-1,071
Frais de négociation de titres	-84,690	0,000
AN2- Distributions de dividendes	-1 874 085,125	-2 077 684,070
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	41 172 697,800	34 250 168,953
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	37 861,630	-9 793,564
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 319 334,738	1 221 498,524
Rachats		
- Capital	-45 211 483,980	-31 238 546,878
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-44 354,335	11 684,291
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-1 487 210,703	-1 077 968,036
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 193 587,159	2 961 275,804
AN4- Actif net		
En début de période	57 157 334,370	54 196 058,566
En fin de période	52 963 747,211	57 157 334,370
AN5- Nombre d'actions		
En début de période	548 298	518 373
En fin de période	508 159	548 298
VALEUR LIQUIDATIVE	104,227	104,245
AN6- Taux de rendement	3,46%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le **31 décembre 2012**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 41 131 685,526 dinars contre 40 316 111,062 dinars au 31/12/2011 et se détaille ainsi

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2012	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	394 032,300	0,74
FINA O SICAV	2 000	409 459,050	407 199,125	0,77
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	751 071,750	1,42
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 164 572,982	2,20
Total	20 445	2 609 527,232	2 716 876,157	5,13

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2012	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 060 959,287	2,00
BTA 6,9-05/2022	1000	1 089 500,000	1 109 102,827	2,09
BTA	2 000	2 127 320,000	2 170 062,114	4,10

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2012	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	399 950,000	404 394,000	0,76
AB SUB 2009/B TV	5 000	399 950,000	403 650,000	0,76
AIL 15052017 1,5 MD 6 5 ANS	15 000	1 500 000,000	1 545 564,000	2,92
AIL 2008	10 000	200 000,000	202 648,000	0,38
AIL 2009-1	4 100	164 000,000	171 291,440	0,32
AIL 2010-1 5,25 08042015	5 000	300 000,000	309 252,000	0,58
AMEN BANK 2006 TV	5 000	250 000,000	258 660,000	0,49
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	866 600,000	877 208,000	1,66
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	866 600,000	877 208,000	1,66
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	1 750 000,000	1 788 480,000	3,38
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 224,000	1,94
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	640 000,000	657 638,400	1,24
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 020 256,000	1,93
ATL 2006/1 TF	5 000	100 000,000	102 848,000	0,19
ATL 2008/1 TF	9 500	190 000,000	195 844,400	0,37
ATL 2009/3 TMM+0,625 5 ANS	2 900	116 000,000	116 044,080	0,22
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	900 000,000	915 012,000	1,73
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	900 000,000	915 012,000	1,73
ATL 2010-1 TF 5,25	5 000	300 000,000	305 004,000	0,58
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	210 000,000	212 634,800	0,40
ATTIJARI LEASING 2011 13012017	3 000	300 000,000	313 927,620	0,59

BNA SUB 2009	20 000	1 599 800,000	1 650 728,000	3,12
BTE 10ANS 5,25%	10 000	700 000,000	708 696,000	1,34
BTE 2010 TR A TV	7 000	560 000,000	565 712,000	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	500 000,000	522 336,000	0,99
BTE 2011 09022032	5 000	500 000,000	522 336,000	0,99
BTE 2011 A TMM+1,3 09022019	2 500	250 000,000	258 914,000	0,49
BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7ANS	35 000	3 500 000,000	3 522 708,000	6,65
CHO 2009 TMM+1	6 000	525 000,000	527 318,400	1,00
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	200 000,000	203 980,000	0,39
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	200 000,000	202 100,000	0,38
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	1 200 000,000	1 208 336,000	2,28
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	400 000,000	414 307,200	0,78
HL 2008/1 TF	5 000	100 000,000	103 540,000	0,20
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	140 000,000	141 654,800	0,27
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	600 000,000	613 600,000	1,16
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	1 200 000,000	1 227 200,000	2,32
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	1 200 000,000	1 205 168,000	2,28
HL 2012/1 28092017 1MD 6,75	10 000	1 000 000,000	1 014 056,000	1,91
HL 2012/1 6,75 250MD 28092017	2 500	250 000,000	253 514,000	0,48
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	80 000,000	81 192,800	0,15
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	300 000,000	308 877,600	0,58
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	34 000,000	34 930,240	0,07
STB 2010/1 B TF 23032025	10 000	866 600,000	895 192,000	1,69
STB SUB 2011 A 6,1 27012019	5 000	500 000,000	522 668,000	0,99
STM 2007 6,5%	2 000	80 000,000	81 163,200	0,15
STM 2007 6,5%	5 000	200 000,000	202 908,000	0,38
SUB AMEN BANK 2012	10 000	1 000 000,000	1 011 592,000	1,91
TL SUB 2009	4 000	160 000,000	161 942,400	0,31
TL 2007/2 TF	5 000	100 000,000	104 816,000	0,20
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	1 200 000,000	1 224 288,000	2,31
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	600 000,000	603 184,000	1,14
TL2012-1 A TF 6,5 29052017	10 000	1 000 000,000	1 029 248,000	1,94
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	1 000 000,000	1 043 216,000	1,97
UIB 2009/1	5 000	399 962,857	408 059,875	0,77
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	1 000 000,000	1 043 464,000	1,97
Obligations privées	483 200	35 498 462,857	36 244 747,255	68,43

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2012 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
-Titres OPCVM		987	100 017,645
MAXULA PLACEMENT SICAV	10/08/2012	987	100 017,645
Obligations des Sociétés		107 000	10 700 000,000
ACHAT 5000 BTE 2011	04/01/2012	5 000	500 000,000
ACHAT 5000 BTE 2011	04/01/2012	5 000	500 000,000

ACHAT 5000 STB SUB	04/01/2012	5 000	500 000,000
ACHAT 2500 BTE 2011 A	26/01/2012	2 500	250 000,000
ACHAT 15000 AIL	21/03/2012	15 000	1 500 000,000
ACHAT 4000 CIL 2012/1	04/04/2012	4 000	400 000,000
ACHAT 10000 TL 2012-1	20/04/2012	10 000	1 000 000,000
ACHAT 3000 ATTIJARI LEASING	21/06/2012	3 000	300 000,000
ACHAT 35000 BTK 2012-1	15/08/2012	35 000	3 500 000,000
ACHAT 10000 HL2012/1	31/08/2012	10 000	1 000 000,000
ACHAT 2500 HL2012/1	03/09/2012	2 500	250 000,000
ACHAT 10000 AB SUB 2012-1	17/09/2012	10 000	1 000 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0	0,000
TOTAL		107 987	10 800 017,645

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
-Titres OPCVM		197 204,070	197 304,772	100,702
VENTE GO SICAV	12/04/2012	97 186,425	96 664,330	-522,095
VENTE 987 MAXULA	07/11/2012	100 017,645	100 640,442	622,797
-Obligations des sociétés:		5 754 551,071	5 754 551,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007/2	28/01/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB 2006	29/01/2012	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2012	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B	23/03/2012	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2012	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2008/1	12/05/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 ATB SUB	20/05/2012	250 000,000	250 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D	25/05/2012	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 9500 ATL 2008/1	30/05/2012	190 000,000	190 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 TL 2010-1	01/06/2012	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2006/1	15/06/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-1	18/06/2012	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2010-1	18/06/2012	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1700 MOURAD PAL 05 B	23/06/2012	34 000,000	34 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2012	33 351,071	33 351,071	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/1	20/07/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL SUB 2007	31/07/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	09/08/2012	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1	09/08/2012	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2010-1	09/08/2012	100 000,000	100 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 1000 MEUBLATE 2008 F	28/08/2012	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK	15/09/2012	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK	15/09/2012	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 ATTIJARI	15/09/2012	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 10 ANS	15/09/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2009/2	15/09/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 A	17/09/2012	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 STM 2007	21/09/2012	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STM 2007	21/09/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 HL 2009/2	25/09/2012	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 TL SUB 2009	25/09/2012	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2008	30/09/2012	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A	30/09/2012	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B	30/09/2012	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL2005/1 TF	14/10/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2	03/11/2012	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2012	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009	19/11/2012	75 000,000	75 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2012	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2007	17/12/2012	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007-1	27/12/2012	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3	28/12/2012	58 000,000	58 000,000	0,000
Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier		4 310 248,000	4 412 301,000	102 053,000
REMBOURSEMENT BTA 1000 - 6 03/2012	15/03/2012	991 300,000	1 000 000,000	8 700,000
VENTE 10000 BTA 6,1% 10/2013 7ANS	05/06/2012	982 300,000	1 020 300,000	38 000,000
VENTE 10000 BTA 6,1% 10/2013 7 ANS	05/06/2012	981 300,000	1 020 300,000	39 000,000
VENTE BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	05/06/2012	517 250,000	523 550,000	6 300,000
VENTE BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	05/06/2012	517 000,000	523 550,000	6 550,000
VENTE BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	05/06/2012	321 098,000	324 601,000	3 503,000
TOTAL		10 262 003,141	10 364 156,843	102 153,702

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 744 753,787 dinars pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/01/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2011 au 31/12/2011
Dividendes		
- Titres OPCVM	76 836,793	79 076,054
Revenus des obligations		
- Intérêts	1 486 676,417	1 451 616,113
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	181 240,577	323 399,930
TOTAL	1 744 753,787	1 854 092,097

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2012 à 11 916 189,253 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2012	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0	0,000	0,000	0,00
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,00
Billets de trésorerie	11	4 171 626,458	4 313 776,079	8,14
AURES AUTO 60J -25/02/2013	1	496 039,604	496 369,637	0,94
ELECTROSTAR 360J-08/10/2013	1	475 586,854	481 011,997	0,91
STM 200 MD 6% 03022015	1	200 000,000	208 880,000	0,39
STM 200 MD 6,5% 18052015	1	200 000,000	206 586,666	0,39
STM 200 MD 6,25% 03022013	1	200 000,000	209 250,000	0,40
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 048 844,445	1,98
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	206 080,000	0,39
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	209 620,000	0,40
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	206 333,334	0,39
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,98
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	520 400,000	0,98
Total des placements monétaires		4 171 626,458	4 313 776,079	8,14

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2012	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	7 580 490,939	14,31
Intérêts courus sur compte bancaire	21 922,235	0,04
Placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	7 602 413,174	14,35

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2012, s'élèvent à 423 449,515 dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2011 au 31/12/2011
Rémunération du compte de dépôt	91 714,026	69 904,682
Revenus des Billets de Trésorerie	250 333,445	290 122,241
Revenus des Certificats de Dépôt	52 493,549	30 024,313
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	28 908,495	11 616,438
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	423 449,515	401 667,674

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2012** à **85 703,230** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Opérateurs Créditeurs	81 124,354	83 421,257
Gestionnaire	68 845,731	75 633,205
Dépositaire	3 550,609	3 540,450
Commissaire aux comptes	8 728,014	4 247,602
Autres Créditeurs Divers	4 578,876	5 347,265
Etat Impôts et Taxes	371,417	362,652
Conseil du Marché Financier	4 095,704	4 872,858
Dividendes à payer	111,755	111,755
TOTAL	85 703,230	88 768,522

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2011 au 31/12/2011
Charges de gestion des placements	302 859,062	301 080,271
Commissions de gestions	290 348,491	288 603,891
Commissions de dépôt	3 550,159	3 540,450
Honoraires du commissaire aux comptes	8 960,412	8 935,930
Autres Charges	64 985,896	60 625,512
Redevances CMF sur les OPCVM	54 678,851	54 350,212
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	4 379,987	4 559,194
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	5 838,290	1 714,192
Frais Bancaires	5,769	0,414
Autres Charges	82,999	1,500
TOTAL	367 844,958	361 705,783

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011	
Montant	55 169 744,026
Nominal	55 169 744,026
Nombre de titres	548 298
Nombre d'actionnaires	514
Souscriptions réalisées	
Montant	41 210 559,430
Nominal	41 172 697,800
Régularisation des sommes non distribuables	37 861,630
Nombre de titres émis	409 190
Nombre d'actionnaires nouveaux	178
Rachats effectués	
Montant	-45 255 838,315
Nominal	-45 211 483,980
Régularisation des sommes non distribuables	-44 354,335
Nombre de titres rachetés	-449 329
Nombre d'actionnaires sortants	-169
Capital au 31/12/2012	
Montant	51 217 759,613
Nominal	51 130 957,846
Plus ou moins values réalisées	102 152,630
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	-8 773,468
Frais de négociation	-84,690
Régularisation des sommes non distribuables	-6 492,705
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	508 159
Nombre d'actionnaires	523

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	31/12/2012	31/12/2011
Résultats distribuables	1 800 358,344	1 894 053,988
Régularisations de l'exercice	-54 374,646	92 635,673
Sommes distribuables	1 745 983,698	1 986 689,661

4. Autres informations

4.1. Données par action et ratios pertinents

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
REVENUS DES PLACEMENTS	4,267	4,114	4,652	4,357	4,776	4,164	4,810	5,182
Charges de gestion des placements	-0,596	-0,549	-0,582	-0,531	-0,540	-0,464	-0,509	-0,518
REVENU NET DES PLACEMENTS	3,671	3,565	4,070	3,826	4,235	3,700	4,301	4,664
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,128	-0,111	-0,122	-0,110	-0,112	-0,101	-0,136	-0,123
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,543	3,454	3,947	3,716	4,125	3,599	4,165	4,541
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,107	0,169	-0,037	0,370	0,408	0,831	0,217	0,210
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,436	3,623	3,910	4,086	4,533	4,431	4,382	4,751
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,107	-0,169	0,037	-0,370	-0,408	-0,831	-0,217	-0,210
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,017	-0,022	0,153	0,113	0,019	-0,089	0,020	0,012
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,201	0,000	0,085	-0,057	-0,076	-0,011	0,505	0,432
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,009
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,726	3,432	4,186	3,773	4,068	3,500	4,689	4,977
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Distribution de dividendes	3,625	3,910	4,090	4,695	4,325	4,384	4,750	5,276
VL	104,227	104,245	104,550	104,505	105,055	104,925	104,979	104,838
Ratios de Gestion des Placements								
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Charges de gestion des placements / Actif net moyen*	0,555%	0,554%	0,552%	0,557%	0,565%	0,550%	0,513%	0,515%
Autres Charges / Actif net moyen	0,119%	0,112%	0,116%	0,115%	0,118%	0,119%	0,137%	0,122%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,202%	3,655%	3,708%	4,287%	4,745%	5,253%	4,415%	4,721%

*L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année=366 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2012 sont de 8 960,412 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 53 049 450 Dinars et un bénéfice net de la période de 1 893 653 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF gestionnaire d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer l'attention que :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 81,072% de l'actif total au 31 Décembre 2012 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 18,894% de l'actif net au 31 Décembre 2012. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,13% de l'actif net au 31 Décembre 2012, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 28 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2012.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B.1 - L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre votre société et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2012. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2012 s'élèvent à 290 348 Dinars.

B.2 - L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2012. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contre partie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent. La perception de cette commission a pris effet à partir du 1^{er} Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2012 s'élèvent à 3 540 Dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, 28 Mars 2013

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**